

PAR COURRIEL ET PAR COURRIER

Québec, le 15 octobre 2013

Monsieur Simon Pillarella
Vice-président
Développement des affaires
IFFCO Canada Entreprise Ltée
600, boul. de Maisonneuve Ouest, suite 2810
Montréal (Québec) H3A 3J2

Objet : Projet de construction d'une usine de fabrication d'engrais à Bécancour
Questions complémentaires du 15 octobre 2013 (DQ10, n^{os} 5 à 12)

Monsieur,

À la suite de la première partie de l'audience publique tenue les 3 et 4 septembre derniers sur le projet mentionné, la commission du BAPE, chargée de l'étude de ce dossier, vous soumet les questions complémentaires suivantes.

Question 5

Dans votre réponse à la question sur la chaîne d'approvisionnement de l'urée à partir de l'éventuelle usine de Bécancour (DQ5.1), vous ne présentez aucun scénario impliquant l'usage du train. Considérant que la Coop Fédérée continuera à approvisionner ses centres de distribution de Sillery et de Sainte-Catherine, considérant que vous semblez accorder une préférence au transport par train avant celui par camion et considérant que l'usine d'IFFCO à Bécancour disposera des installations nécessaires à l'expédition de l'urée granulaire par wagon, précisez si le train sera utilisé pour l'approvisionnement des centres de distributions de la Coop Fédérée.

...2

Question 6

- A. La commission demande à ce que le rapport PR5.2.2 soit corrigé. Le Tableau 2 ne correspond pas à l'analyse du texte de ces mêmes stations TR1 à 6 en p. 5 et 7. La situation est un peu semblable pour les Fo du Tableau 4 vs la description de la page 10. Aux Tableaux 5 et 9, l'unité Engin/heure ne serait-elle pas plutôt heures-engin, reflétant ainsi un effort de pêche total ? Comment expliquer les différences observées entre les potentiels d'habitat (dont la démarche méthodologique est peu claire et doit être précisée) et les résultats de la pêche pour beaucoup de sites d'échantillonnage ? Par exemple pour le site MA1. La commission demande donc que les 15 pages du rapport principal soient revues et corrigées pour bien refléter les résultats.

Question 7

- B. Confirmez l'engagement de l'entreprise à se faire formellement auditer et certifier ISO 9001, ISO 14001 et OSHAS 18001.
- C. Veuillez déposer une documentation suffisante de ces normes, incluant ISO 26000, afin de bien comprendre les engagements de l'entreprise.

Question 8

Dans le cadre de l'évaluation du projet de la Chute Allard et des rapides des Cœurs, Hydro-Québec a produit une étude des risques de rupture des barrages sur la rivière St-Maurice. Dans un tel scénario, il y aurait inondation d'une partie du PIPB.

- A. L'immunisation prévue pour les constructions en zone de faible courant serait-elle suffisante pour protéger ces installations en cas d'une telle rupture ?
- B. Quelles mesures compte prendre IFFCO pour se protéger de ce risque ?

Question 9

Vous avez pris récemment l'engagement de réduire la consommation de gaz naturel par une utilisation accrue de l'hydroélectricité.

Veuillez fournir les données et équations ayant permis de calculer votre réduction de production de GES par l'utilisation de ces 17 MW supplémentaires.

Question 10

Veillez transmettre à la commission des données qui témoignent de l'évolution de la demande mondiale d'urée par rapport à celle d'engrais azotés, et ce pour une période d'au moins 10 ans.

Question 11

Quelles sont les superficies du projet en zone inondable selon la cartographie de 1988, qui précède celle de 2013 ?

Donnez ces superficies pour les zones de récurrence de 0-2, 2-20 et 20-100 ans.


Question 12

Combien de personnes, travailleurs du PIPB et résidents considérés séparément, seraient susceptibles d'être affectés en cas d'accident technologique majeur et ce, par cercle d'influence ERPG présenté dans votre étude d'impact ?

Une réponse rapide de votre part serait appréciée, soit d'ici le **17 octobre, 17 heures**, compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission pour ses travaux.

Il est également possible que d'autres questions vous soient acheminées ultérieurement au cours de la période du mandat.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.


Marie-Josée Harvey
Coordonnatrice du secrétariat
de la commission